

**COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE A L'EAU****PROCES VERBAL DE REUNION DE COMMISSION**

Date : 08 février 2023

Lieu : Teams

Membres Présents :

Claire DETENDER, Jean-Louis ESCOFFIER, Stéphane LINQUE, Jean-Paul ROBINIER,

Membre(s) Absent(s) :

Néant

ORDRE DU JOUR

1. Cooptation de 2 personnes
2. Clarification des conditions d'accès pour les plongeurs nationaux

Ouverture de la séance à 18h00

1 – Cooptation de 2 personnes

Suite à la démission de Madame Anne HENO et à la sortie de Monsieur Cédric ROBITZER, 2 nouvelles personnes ont été cooptées pour les postes suivants :

- ⇒ Julien FALLOURD en tant que Webmaster :
fallourd.julien39@gmail.com
- ⇒ Joseph PAULIN en tant que personne référente au Challenge Européen & de la Coupe Vétérans :
jobpaulin@gmail.com

2 – Clarification des conditions d'accès pour les plongeurs nationaux

Les nominations de plongeurs nationaux, se dérouleront lors de tout concours présent au calendrier de la CUNSE, **aux conditions ci-dessous énoncées** :

- ✓ Par demande écrite auprès de la CUNSE **et** avis favorable de la commission
- ✓ Avoir effectué au moins **2 concours en MER** dont **un Brevet Mer** et **un sélectif** avec **2 juges différents**.

Erratum du dernier Procès-Verbal en date du 1^{er} décembre 2022, point n°9.

Dans la phrase suivante : « Avec la présence d'un juge **et** l'accompagnement obligatoirement d'un membre de la CUNSE **ou** d'un plongeur national » :

Cette condition n'est pas nécessaire si le plongeur répond à toutes les exigences sans mention défavorable notifiée dans le carnet du plongeur.

Le règlement des plongeurs fera prochainement l'objet d'une mise à jour.

La séance est levée à 20h00,

Le Président de la CUNSE



Jean-Louis ESCOFFIER

La Secrétaire,



Claire DETENDER